

# IMPACT ISR ÉQUILIBRE

Bénéficiez d'un Investissement Socialement Responsable (ISR) équilibré en actions et en obligations

## Investissez dans un fonds réparti entre actions et obligations

Impact ISR Équilibre, compartiment du FCPE Impact ISR, a pour objectif, sur le long terme, de surperformer son indicateur de référence, composé à 50 % du MSCI Europe<sup>(1)</sup> (dividendes nets réinvestis), à 50 % du Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR<sup>(2)</sup>. **La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans<sup>(3)</sup>.**

Impact ISR Équilibre est un **fonds d'investissement socialement responsable (ISR)**, investi en **actions européennes**, et en **obligations principalement de la zone euro**. Impact ISR Équilibre est exposé entre **40 % minimum et 60 % maximum en actions** via des OPCVM / FIA<sup>(4)</sup>, notamment au travers du compartiment Impact ES Actions Europe de la SICAV de droit français Impact ES. Le solde du portefeuille (**60 % maximum**) est exposé **sur les marchés de taux** via des OPCVM / FIA<sup>(4)</sup>, notamment au travers du compartiment Impact ES Oblig Euro de la SICAV de droit français Impact ES. Impact ISR Équilibre a **un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR »**.

Impact ES est une SICAV d'épargne salariale constituée de deux compartiments, gérée par Natixis Investment Managers International au sein de sa filiale dédiée à l'investissement responsable, Mirova. Impact ES regroupe les expertises de gestion socialement responsable sur les actions européennes et les produits de taux de la zone euro.

## Bénéficiez d'une sélection rigoureuse d'émetteurs responsables

Les émetteurs des poches actions ISR et taux ISR sont **sélectionnés tant pour leurs qualités financières que pour leur profil extra-financier**. Sur la poche actions, cette sélection s'organise en trois étapes :

- 1 Analyse stratégique** : les équipes de gestion actions et de recherche investissement responsable de Mirova cherchent à identifier les entreprises qui ont une exposition significative aux thèmes d'investissement jugés porteurs sur le long terme et qui apportent des solutions aux enjeux de développement durable.
- 2 Analyse tactique** : l'équipe de gestion sélectionne ensuite les valeurs présentant le potentiel de surperformance le plus élevé à moyen terme (3-5 ans).
- 3 Sélection de valeurs** : l'équipe de gestion définit une liste de titres sur lesquels le fonds est susceptible d'investir. Une analyse approfondie est alors menée pour chaque société tant d'un point de vue financier (qualité du positionnement stratégique, du management, solidité financière) qu'au regard des critères Environnementaux, Sociaux / Sociétaux et de Gouvernance (ESG).

Les gérants s'appuient sur les analyses de l'équipe de recherche investissement de Mirova. Seuls les émetteurs correctement notés sont retenus (valeurs notées « engagé », « positif » et « neutre », selon l'analyse développée par Mirova).

## LES POINTS CLÉS

- Un placement socialement responsable en actions et en obligations essentiellement européennes
- L'expertise de l'un des leaders et pionniers de l'ISR en France et en Europe
- Une allocation d'actifs équilibrée entre actions et obligations
- Un fonds labellisé par le CIES



## FOCUS



**Mirova**, affilié de Natixis Investment Managers, est une société de gestion dédiée à l'investissement durable.

Grâce à sa gestion de conviction, l'objectif de Mirova est de **combiner création de valeur sur le long terme et développement durable**. Pionniers dans de nombreux domaines de la finance durable, les talents de Mirova ont pour ambition de continuer à innover afin de proposer à leurs clients des solutions adaptées à leurs besoins et à fort impact.

### Qu'est-ce que l'Investissement Socialement Responsable ?

Dans le cadre de la gestion d'un fonds ISR, les décisions d'investissement sont fondées sur des **critères sociaux, éthiques ou environnementaux**, en plus des critères financiers traditionnels. Ces critères peuvent être, par exemple, de ne pas investir dans certains domaines (par exemple armement, jeux) ou de choisir d'investir dans des entreprises qui répondent à des normes, en particulier en matière sociale ou environnementale.

(1) Cet indice est publié par MSCI. Il est disponible sur le site Internet [www.msclbarra.com](http://www.msclbarra.com). (2) Cet indice est publié par Bloomberg. Il est disponible sur le site Internet [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com). (3) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs. (4) Fonds d'Investissement Alternatifs.

## PROFIL DE RISQUE



Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## LES RISQUES

Le fonds est principalement soumis au risque de perte en capital, au risque actions, au risque en matière de durabilité, au risque de taux, au risque de change et au risque de crédit, au risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations et au risque de contrepartie.

## LES ÉQUIPES

**Natixis Interépargne**, la référence en épargne salariale et retraite du groupe BPCE, accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

**Natixis Investment Managers Solutions** s'appuie sur les expertises de plus de 20 sociétés de gestion active dans le monde, affiliées de Natixis Investment Managers, afin de délivrer des solutions sur-mesure aux investisseurs grâce à des experts en allocation, gestion des risques et construction de portefeuilles. Natixis Investment Managers Solutions fait partie de Natixis Investment Managers, un des plus importants gérants d'actifs dans le monde.

## CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74\*  
pour les épargnants 02 31 07 74 00\*  
\* coût d'un appel téléphonique non surtaxé
- **Par Internet** : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)
- **Par l'appli mobile** : sur Googleplay et Appstore
- **Par courrier** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

### POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en février 2023, est produit à titre purement indicatif et à destination de clients non professionnels. Investissements ESG – Limites méthodologiques : En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire financier à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire financier évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille du Fonds. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondée sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier. Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Documents d'Informations Clés (DIC) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Documents d'Informations Clés (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur le site Internet [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.im.natixis.com/fr/natixis-investment-managers-international> Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

## Caractéristiques principales

Nom du fonds	Impact ISR Équilibre (compartiment du FCPE Impact ISR)
Univers d'investissement	Actions européennes et obligations de la zone euro
Fonds de fonds	Oui
Fonds maître	Aucun
Forme juridique	FCPE
Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	25 juin 2002
Devise	Euro
Indicateur de référence <sup>(1)</sup>	50 % MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) + 50 % Bloomberg EuroAgg 500 Total Return Index Value Unhedged EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	15 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans <sup>(2)</sup>
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(1) L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds. - (2) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

## Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
  - souscription à l'entrée : au plus égale à 5% du montant du versement
  - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du fonds** :
  - souscription : néant
  - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion** :  
0,05 % TTC maximum l'an de l'actif net du fonds pour la part, A0 et I2 (charge entreprise) ; 0,45% part CO ; 0,55% part A1 et 0,76% part A2
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :  
1 % TTC maximum l'an de la partie de l'actif net du compartiment investie en parts ou actions d'OPCVM / de FIA<sup>(3)</sup>

(3) Fonds d'Investissement Alternatif.